

## **EURAZEO SE**

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **FORVIS MAZARS SA**

SIEGE SOCIAL: 45 RUE KLEBER, 92300 LEVALLOIS-PERRET

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

## **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

SIEGE SOCIAL : 63, RUE DE VILLIERS - 92208 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 56 57 58 59 - FAX : +33 (0) 1 56 57 58 60

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225 115  
5° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES  
VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES 1 A 5 DE L'ARTICLE 238  
BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS.**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 522 000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2026

Les commissaires aux comptes

**Forvis Mazars SA**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

 Virginie Chauvin



 Sarah Kressmann-Floquet

Virginie Chauvin

Guillaume Machin

Sarah Kressmann-Floquet



**Forvis Mazars**  
Madame Virginie Chauvin  
Monsieur Guillaume Machin  
45, rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Madame Sarah Kressmann-Floquet  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

Paris, le 26 mars 2026

**ATTESTATION DES DEPENSES DE MECENAT  
PREVUE A L'ARTICLE 225-115 5° DU CODE DE COMMERCE**

Je, soussigné, William Kadouch-Chassaing, Président du Directoire de la société Eurazeo, certifie que le montant global des sommes versées ouvrant droit à la réduction d'impôts visée aux alinéas 1° et 5° de l'article 238 Bis du Code général des impôts pour l'exercice 2025 s'élève à :

**522 000 €**

*(cinq cent vingt-deux mille euros).*

DocuSigned by:

**WILLIAM KADOUCH-CHASSAING**

FA2D239850DD4D0...

**William Kadouch-Chassaing**  
Président du directoire

**EURAZEO**

66 rue Pierre Charron, 75008 Paris

[www.eurazeo.com](http://www.eurazeo.com)

Société européenne à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 210 955 578,27 euros  
RCS Paris : 692 030 992



## Liste des actions nominatives de mécénat

(art L.225-115-5° du Code de commerce)

### Mécénat :

- Don au Fonds de DOTATION Eurazeo,
- Don à la *French American Foundation*,
- Don à l'association en Mode Climat.